

UNITÉ DE PILOTAGE DES PRESTATIONS ÉDUCATIVES CONTRACTUALISÉES (UPPEC)

ACCUEIL FAMILIAL AVEC HÉBERGEMENT



SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE

Ouvrir son foyer à un enfant en situation difficile

- Offrir un cadre familial sécurisant propice au développement de l'enfant et à son épanouissement
- Permettre à tous les membres d'une famille, à un couple ou à une personne seule de vivre et partager une expérience enrichissante
- Participer à l'évolution de la situation de l'enfant accueilli par des liens sécurisants et bienveillants
- Élaborer avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ) un projet d'accueil en fonction des valeurs éducatives, de la situation personnelle, familiale et logistique des familles candidates
- Accompagner l'enfant dans le développement de ses compétences et de ses ressources dans le respect de son histoire de vie

Accueillir un enfant pour un temps donné selon différentes modalités

- L'accueil à moyen-long terme
- L'accueil dépannage (de 1 jour à 3 mois environ)
- L'accueil relais week-end et vacances
- L'accueil en relais à une institution du canton de Vaud sur des temps de week-end et vacances



Répondre aux critères inscrits dans le règlement d'application de la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (RLProMin, Art.48)

- Être domicilié dans le canton de Vaud
- Faire vie commune depuis au moins 3 ans, si la demande émane d'un couple
- Ne pas compter plus de cinq enfants dans la famille
- Remplir les conditions administratives : casier judiciaire et dossier de police ; certificat médical



Bénéficiaire de l'accompagnement du SPJ tout au long du placement

- Entretiens réguliers avec les professionnels concernés
- Offre de journées de formation et d'espaces de soutien et de réflexion
- Indemnité financière



Autoriser et surveiller les conditions d'accueil

En application de l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), le Service de protection de la jeunesse (SPJ) délivre les autorisations d'accueil familial avec hébergement.

C'est l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) qui assure l'évaluation des conditions d'accueil, en continu, par l'accompagnement et la surveillance du milieu d'accueil en faveur de la protection des mineurs placés.

Pour plus d'info :

Service de protection de la jeunesse
UPPEC – Placements Familiaux
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
+41 21 316 53 59
www.vd.ch/spj



Illustrations : Anne Wilsdorf

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch